

SOUTIEN AUX FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS D'ENVERGURE TOURISTIQUE

– Territoire touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT




Promotion
Saguenay

SAGUENAY.CA

Mise en contexte

Promotion Saguenay est la société de développement économique de Saguenay. Sa mission est de :

- Contribuer au développement économique de Saguenay ;
- Mobiliser et accompagner les entrepreneurs et les intervenants de Saguenay ;
- Attirer de nouveaux investisseurs ;
- Maximiser l'expérience du voyageur ;
- Promouvoir la destination et soutenir les efforts de diversification de l'économie.

Promotion Saguenay, par sa politique de soutien financier aux festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay veut contribuer au développement d'activités génératrices de retombées économiques qui viennent diversifier l'offre touristique.

Objectifs

La politique de soutien aux festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay a pour objectifs de :

- Développer et soutenir la réalisation d'événements qui génèrent des dépenses directes;
- Contribuer à l'organisation d'événements en lien avec nos axes stratégiques de développement ;
- Diversifier l'offre touristique et favoriser son étalement sur une base annuelle ;
- Positionner le territoire touristique de Saguenay sur l'échiquier des destinations touristiques au Québec ;
- Développer et soutenir la réalisation d'événements qui favorisent le rayonnement de Saguenay au Québec, au Canada et à l'étranger.

Entreprises / organismes admissibles

Organismes sans but lucratif.

Événements non admissibles

Sont exclus les événements :

- Organisés par un particulier, une entreprise privée, un projet personnel ou ne concernant qu'un seul individu ;
- À portée locale ;
- N'ayant pas lieu sur le territoire visé ;
- Activités-bénéfices et levées de fonds ;
- Activités liées à un parti politique, une association religieuse, un groupe de pression ou dont les activités prêtent à controverse.

Conditions d'admissibilité

1. Être doté d'une structure légale (organisme à but non lucratif, coopérative, association ou groupement de personnes) ;
2. Répondre aux objectifs de la politique de soutien ;
3. Tenir l'événement sur le territoire touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;
4. Démontrer que l'événement a une portée québécoise, canadienne ou internationale ;
5. Acheminer la demande dûment complétée au minimum deux (2) mois avant la tenue de l'événement ;
6. Présenter un budget équilibré ;
7. Présenter un plan de mise en marché de l'événement, incluant la visibilité des partenaires.

Critères d'analyse

- Les retombées directes ;
- La provenance et l'achalandage ;
- La portée et le caractère unique du festival ou de l'événement touristique ;
- La concordance avec les objectifs de la politique d'octroi des aides financières de partenariats de Promotion Saguenay ;
- Le rayonnement du territoire touristique de Saguenay.

Dépenses admissibles

- Toutes les dépenses relatives à l'organisation du festival ou de l'événement (achats, locations, cachets d'artistes, publicité, sonorisation, animation).

Dépenses non admissibles

Financement, remboursement d'emprunt, frais bancaires.

Type de contribution et montant de l'aide financière

Type de contribution

La contribution de Promotion Saguenay se fait sous forme d'une aide financière non remboursable.

Montant de l'aide financière

L'aide financière maximale a été fixée à 10 000 \$ et ne peut être supérieure à 10 % du coût total du projet. Dans certains cas exceptionnels, le montant pourrait être supérieur.

Durée de l'aide financière

L'aide financière accordée est non récurrente pour un même événement.

Conditions de versement de l'aide financière

L'aide financière est versée lorsque toutes les conditions nécessaires ont été remplies.

Pour les contributions de 10 000 \$ et plus, le versement est conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre le demandeur et Promotion Saguenay. Un premier versement correspondant à 50 % du montant de l'aide financière accordée sera effectué suite à la signature du protocole. Un deuxième et dernier versement correspondant à 50 % du montant de l'aide financière accordée sera versé suite au dépôt d'un rapport final incluant les résultats financiers et faisant état de l'atteinte des objectifs de l'événement.

Modalités de dépôt d'une demande d'aide financière

Le dépôt d'une demande de soutien financier devra être fait par courriel ou courrier aux coordonnées suivantes :

Madame Muriel Tremblay
Promotion Saguenay
2555, boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
418.698.3157 # 6080
muriel.tremblay@saguenay.ca

La demande devra inclure les éléments suivants :

- Le formulaire de présentation de l'événement complété et signé*;
- Une copie à jour du statut de l'organisme demandeur tel que publié sur le site web du Registraire des entreprises du gouvernement du Québec ;
- Le budget prévisionnel de l'événement ;
- La liste des partenaires ayant déjà confirmé leur contribution à l'événement ;
- Le plan de mise en marché de l'événement.

Pour les festivals et événements dont le budget est supérieur à 90 000 \$

- Une étude de provenance des visiteurs réalisée par une firme indépendante selon la méthodologie reconnue par le Ministère du Tourisme du Québec.

** Des éléments supplémentaires pourraient être demandés pour l'analyse d'une demande d'aide financière.*

Promotion Saguenay confirmera par écrit la date du dépôt de la demande **seulement lorsque le promoteur aura déposé tous les documents obligatoires requis.**

Cheminement d'une demande d'aide financière

Voici les grandes étapes que franchit une demande d'aide financière déposée dans le cadre de la politique de soutien aux festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay :

- Étape 1 : Dépôt à Promotion Saguenay d'un dossier complet de demande de soutien financier.
- Étape 2 : Vérification de l'admissibilité du projet. Les promoteurs dont le projet sera jugé inadmissible seront informés dans les plus brefs délais.
- Étape 3 : Analyse du dossier.
- Étape 4 : Présentation et recommandation au conseil d'administration.
- Étape 5 : Réponse au promoteur.
- Étape 6 : Remise de l'aide financière selon les modalités.
- Étape 7 : Suivi du dossier.

Annexes

Formulaire de demande, *Soutien aux festivals et événements d'envergure touristique*, disponible en ligne à financement.saguenay.ca et dans les bureaux de Promotions Saguenay.

Politique d'investissement adoptée le 23 août 2018 – Résolution # 2018-0168